

Vivent les Services Publics

C'est le nom d'une association régionale dont Attac Pays d'Aix est adhérente, qui s'est créée à la suite d'une action pour le maintien du bureau de poste de Vauvenargues et a poursuivi et élargi son champ d'action. Aujourd'hui elle a rejoint la CONVERGENCE NATIONALE des COLLECTIFS de Défense et de Développement des Services Publics organisatrice des importantes manifestations de GUÉRET le 5 mars 2005 et de PARIS le 19 novembre 2005. Ces collectifs ont la volonté d'associer des Usager(e)s, des Élu(e)s, des Salarié(e)s, des Organisations syndicales et des Associations à la définition collective des objectifs et au contrôle du fonctionnement des Services Publics, pour répondre aux besoins des populations, aussi bien rurales qu'urbaines, des centres villes et des banlieues.

Il est en effet urgent d'interrompre les processus de dérégulation et de privatisation qui touchent à des biens communs tels que l'éducation, la santé, les transports (SNCF, SNCM, RTM...), la poste, les communications, l'énergie, l'équipement, la culture l'eau et plus généralement, tous les secteurs relevant des Droits Fondamentaux.

Le gouvernement français accélère ce processus. Ainsi après le changement de statut d'EDF, la séparation d'EDF et de GDF en deux entités, la vente au groupe Suez de la Compagnie Nationale du Rhône, le projet de fusion entre GDF et le groupe SUEZ livre l'entreprise nationale GDF au privé et organise la concurrence avec EDF. Avec la création du Réseau de Transport d'Électricité : RTE, l'Etat prépare la mise en concurrence des grandes entreprises européennes de production et de distribution d'électricité alors que des coopérations et la

définition de politiques énergétiques communes sont nécessaires au niveau de l'Union Européenne pour assurer une gestion économe des ressources de la planète. Au lieu de cela la Commission Européenne poursuit la procédure d'approbation de la directive Bolkestein qui a pour objet de livrer les services publics à la concurrence.

Dans le domaine de l'eau, patrimoine de l'humanité, 60 % des communes françaises (80 % des usagers) ont délégué sa distribution aux trois grands groupes privés. Et lorsqu'une société privée gère l'eau potable d'une commune, les usagers paient une facture en moyenne 27 % supérieure à la facture d'une régie publique et jusqu'à 44 % dans le cadre d'une intercommunalité (*Mission d'évaluation de l'Assemblée Nationale du 22 mai 2001).

Les mêmes politiques de dérégulation s'appliquent avec des conséquences beaucoup plus dramatiques dans les pays du sud sous l'égide de l'OMC, des négociations de l'AGCS et sous la pression des institutions financières internationales qui imposent les plans d'ajustement structurels et le remboursement de la dette aux pays les plus pauvres. On vient de « fêter » les 50 ans du Club de Paris, qui regroupe 19 pays parmi les plus riches de la planète, (dont la France), chargé chaque fois qu'un pays pauvre ne peut plus rembourser ses dettes, de négocier en accord avec le FMI le maximum de recouvrement de ses créances. Le Club de Paris ne s'embarrasse pour cela d'aucune considération sociale, ni du fait que la dette n'ait pas servi les besoins de la population. Attac Pays d'Aix a monté à cette occasion une intervention théâtrale de rue.

Bernard Lagune

LE COMITÉ LOCAL ATTAC PAYS D'AIX APPELLE LES ADHÉRENTS À LA MOBILISATION POUR LA DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS.

Plusieurs événements sont programmés :

- **Le mardi 6 juin à 20h30** au Jas de Bouffan débat sur le thème « Le Facteur au service du public ou au service du chiffre ? »
- **Le jeudi 8 juin à 19h**, réunion mensuelle d'Attac au Ligourès sur le thème « Électricité, un marché préfabriqué ? » autour d'un film présentant « le marché » de l'électricité et les dangers de catastrophe liés à sa dérégulation.
- **Le samedi 10 juin** la CONVERGENCE NATIONALE des COLLECTIFS de Défense et de Développement des Services Publics appelle à **une grande journée pour l'exigence de «SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ, PARTOUT, POUR TOUTES ET TOUS !»**

À **MARSEILLE**, un Forum se tiendra de **10 à 15 H**, Place Gabriel Péri (Vieux-Port) avec des Stands, des Animations, des Ateliers (Transports publics (10h30 – 11h30), éducation et la Recherche (11h30 – 12h30), Hôpitaux publics (12h30 – 13h30), L'Europe et les Services publics avec la participation de Raoul Jennar (URFIG) 14h00 – 15h00, Lecture et vote d'un appel des organisateurs.

Et le 10 juin, l'on retrouvera Raoul Marc Jennar à la fête des Comités d'Attac des Bouches-du-Rhône qui se tiendra à partir de 14 heures au Parc Valabre de Gardanne.

Un an après la victoire du «non» au traité constitutionnel européen, après les mobilisations historiques pour le retrait du CPE, d'autres victoires peuvent être remportées, d'autres pans des politiques libérales peuvent céder.

AGENDA JUIN

Mardi 06 juin à 20h30 (et non 19h30)

Le Facteur: Toujours au service du public ? ou, au service du "chiffre" ? Va-t-il devenir un porteur de "pub" ? avec des extraits de films réalisés par Laurence Ritzenthaler.

Salle Le Cèdre à l'AGESA, av du Deffens, au Jas de Bouffan.

Jeudi 08 juin à 19h00

Réunion mensuelle des adhérents d'Attac « Électricité, un marché préfabriqué ? » autour d'un film présentant « le marché » de l'électricité et les dangers de catastrophe liés à sa dérégulation
Maison des associations, Le Ligoures, pl Romée de Villeneuve, Encagnane,

Samedi 10 juin de 10h à 15h

Rassemblement autour de la Mairie de Marseille (Place Daviel) avec la « Convergence nationale des Collectifs de défense et de développement des services publics »

- stands des organisations participantes,
- trois forums atelier : **Transports, Hôpitaux, Education – Recherche**
- intervention de **Raoul Marc Jenner sur l'Europe et les services publics.**

Fête d'Attac 13 à Gardanne à partir de 14h00

au Parc de Valabre (voir p 6)

- **Débats : Alter-Méditerranée, Citoyenneté et luttes sociales, et à 20h30 Capitalisme mondialisé et Services Publics avec Raoul Marc Jenner**
- **Concerts : Poum Tchack et bien d'autres groupes et artistes**
- **Buvette et repas**

Mardi 13 juin à 19h30

Nouvelle projection des deux films sur "Clearstream"

- **Paradis fric\$ale (32 mn) réalisé par Attac Romans à partir du film "Les dissimulateurs" documentaire de Canal+**

- **L'affaire Clearstream (Racontée à un ouvrier de chez Daewoo) réalisé par Denis Robert et Pascal Lorent (67 mn)**

Salle Le Cèdre à l'AGESA, av du Deffens, au Jas de Bouffan,

Mardi 20 Juin à 19h30

Ecoliers hyperactifs, industrie pharmaceutique et fichage au berceau. Avec la projection d'un film et une présentation rapide des projets gouvernementaux visant à diagnostiquer et traiter, dès le plus jeune âge, les troubles de la conduite.

Salle Le Cèdre à l'AGESA, av du Deffens, au Jas de Bouffan.

Groupe Environnement : réunion mercredi 28 juin à 20h « sur la route de Samarkande, 10 rue Campra ; contact Danielle Puglièse : 04 42 24 16 81

Assemblée Générale d'Attac France

Communiqué du Conseil d'Administration d'Attac Pays d'Aix réuni le 4 mai 2006 concernant l'Assemblée Générale d'Attac France des 17-18 juin 2006 adressé aux adhérents.

Le CA d'Attac Pays d'Aix s'est réuni le 4 mai 2006 après la Conférence Nationale des Comités Locaux des 29 -30 avril, pour débattre des actions à mener pour assurer l'information des adhérents d'Attac Pays d'Aix en vue des Assemblées Générales d'Attac France qui se tiendra à Rennes les 17 et 18 juin 2006.

1- Modification des statuts d'Attac France

Au cours de ces deux journées une première assemblée générale extraordinaire aura pour objectif de modifier les statuts d'Attac France. Pour valider le vote des statuts modifiés, il est nécessaire que 50% des adhérents à jour de leurs cotisations participent au vote et que les modifications soient approuvées par les 2/3 des votants.

Ces propositions de réforme des statuts et les modalités de vote ont fait l'objet d'un consensus au sein du CA d'Attac France.

Elles ont pour but de mieux adapter les statuts rédigés en 1998 à la réalité actuelle d'Attac (notamment avec la reconnaissance des comités locaux) et de permettre le maintien de l'agrément d'Attac France comme "association d'éducation populaire" par le ministère « Jeunesse et Sports ».

Une majorité des membres du CA d'Attac Pays d'Aix considère que cette réforme doit aboutir et appelle les adhérents à participer au vote de modification des statuts, étant bien entendu que le choix du vote (pour, contre, abstention) leur appartient.

2- Élection du Conseil d'Administration d'Attac France.

Ensuite se tiendra une assemblée générale ordinaire qui aura pour objet d'élire un nouveau conseil d'administration (CA) d'Attac France.

L'élection de ce CA comporte l'élection d'une liste de 18 membres fondateurs proposée par la majorité du collège des fondateurs et une liste de 24 membres "actifs" (12 dans les statuts actuels) à choisir parmi plus de 60 adhérents qui se sont portés candidats. Si la réforme des statuts est adoptée les 24 membres actifs siégeront au CA avec droit de vote. Dans le cas contraire 12 membres siégeront avec droit de vote et 12 membres siégeront sans droit de vote "statutaire".

Une minorité du collège des fondateurs, de membres du CA d'Attac France et d'adhérents appelle à rejeter la liste de 18 membres proposée.

Le CA d'Attac France serait alors conduit à siéger sans représentants des fondateurs.

Lors de la réunion du 5 avril 2006 le CA d'Attac Pays déclarait :

"Nous considérons le rôle des fondateurs comme incontournable dans le fonctionnement d'Attac car ils garantissent la diversité, la pluralité et l'indépendance d'Attac, mais aussi la fourniture aux comités locaux, par leur engagement personnel, de ressources humaines et de productions intellectuelles, très favorable à leur activité".

Nous considérons que le rejet de cette liste changerait la nature de l'association et affaiblirait considérablement les capacités d'Attac à participer au mouvement altermondialiste.

Nous réaffirmons qu' "Attac doit rester ce pourquoi tant de personnes y ont adhéré, une association de syndicats, associations, organes de presse, citoyennes et citoyens, pour lutter contre la dictature des marchés et le libéralisme sauvage qui va avec et pour élaborer

avec les autres composantes du mouvement altermondialiste un autre monde possible. "

C'est pourquoi nous appelons les adhérents d'Attac Pays d'Aix à voter pour la liste de 18 membres fondateurs proposée.

3- Mise en place d'une direction collégiale

Nous regrettons que ne soit pas respecté le vœu des adhérents adopté lors de l'AG de décembre 2005 concernant la co-présidence : résolution n°8 :

"L'assemblée générale mandate le Conseil d'Administration pour qu'il impulse une réforme des statuts d'Attac incluant le principe d'une coprésidence de l'association. La double parité (femmes/hommes et actifs/fondateurs) doit être respectée pour les poste de la présidence, la vice présidence, la trésorerie pris dans leur ensemble".

La singularité d'Attac réside dans sa capacité à rassembler des composantes diverses et à travailler en réseau. Nous estimons qu'en interne aussi, Attac doit renforcer ses pratiques collégiales, et ce au sein même de la direction.

Fin du communiqué

Concernant l'élection des candidats membres actifs, si tous sont militants et travaillent au niveau local ou national sur les thèmes d'Attac, le clivage se situe sur une conception différente d'Attac : soit une association d'adhérents, autonome et « émancipée de tous ses géniteurs » comme l'écrit B. Cassen dans sa profession de foi. Soit une association rassemblant des organisations diverses garantes de l'indépendance d'Attac, et des adhérents, et travaillant en réseau.

Au dos du bulletin de vote avec la liste des candidats membres Fondateurs, 2 textes, « arguments pour éclairer le vote... » résumés assez bien, quoique brièvement les problèmes et dangers actuels. Le 1^{er} argumentaire de G. Massiah met en évidence d'une part le rôle des fondateurs "pour une indépendance et la diversité d'Attac, et d'autre part explique pourquoi les fondateurs doivent eux mêmes désigner leurs candidats au CA. Il reconnaît par ailleurs le bien fondé d'un équilibre Actifs/Fondateurs. Le 2^{ème} argumentaire de B Cassen cherche au contraire à montrer que ce mode de désignation est antidémocratique. Il accuse le Collège des Fondateurs de refuser de faire confiance aux adhérents et légitime le fait que des adhérents puissent s'abstenir ou voter non à la liste proposée par le Collège des Fondateurs." Ce 2^{ème} argumentaire a suscité de nombreuses réactions.

Des membres du conseil scientifique (Jean-Marie Harribey, Thomas Coutrot,), des membres fondateurs (Susan George) dont les textes sont sur notre site, et de nombreux comités locaux, Attac Toulouse, Marseille, pays d'Aix, La Ciotat, Arles, Montpellier, Rhône, Dijon, Côte d'Armor, Strasbourg, Bordeaux, Perpignan, Pau, Paris centre, Paris 20 ...ont lancé vers les adhérents et sur internet des textes comportant un soutien aux Fondateurs. Parmi les 62 candidats membres actifs, certains se sont positionnés contre, d'autres pour la décision du Collège des Fondateurs et sur leur place au sein d'Attac. Nous en avons identifié 20 s'étant positionnés pour le soutien au Collège des Fondateurs dans l'ordre de présentation sur la liste : JM Harribey, W Maurin, T Rouquet, G Coiffard-Grosdoy, J Tosti, A Trouvé, R Pradeau, B Veilhan, L Rolet, G Azam, C Bénétteau, C Baunez, C Verdin, I Mercier, JL Cipièrre, JM Coulomb, G Jouve, C Blasco, J Etchegaray, R Dumas.

LES ENJEUX SONT IMPORTANTS, N'OUBLIEZ PAS DE VOTER AVANT LE 9 JUIN !

Retour du FSE d'Athènes

du 03 au 07 mai 2006 (le 4^e après Florence, Paris et Londres).

Mercredi dès l'arrivée nous courons au pot de bienvenue organisé par nos camarades grecs avec les Attac d'Allemagne, Belgique, Pays Bas, Angleterre, Danemark, Suède, Norvège, Hongrie...un jeune Vénézuélien et France.

Le forum a eu lieu sur l'ancien aéroport, site réaménagé pour les JO, dans trois bâtiments:

F, S, E !

278 débats au programme et donc choix difficiles et journées bien remplies avec un trajet d'une heure (métro puis tram) mais vue sur l'Acropole puis sur la grande bleue!

Jeudi nous débutons par les migrations avec Gus Massiah, ensuite réflexions sur l'Europe (rencontre avec Raoul Marc Jennar), femmes et conditions de travail puis solidarités syndicales.

Vendredi: quelles institutions pour une Europe démocratique ? Quelle stratégie contre « Bolkestein » pour les Services Publics et enfin pour une autre politique agro alimentaire.

Samedi matin charte des principes pour une autre Europe.

Ambiance: beaucoup de jeunes, plus nombreux qu'à Paris, des participant(e)s des pays de l'Est et de Turquie mais aussi d'Italie et de France venus en nombre.

Les thèmes transversaux ont été la démocratie (à Athènes c'est normal !), la refondation de la citoyenneté et des initiatives populaires.

Nombreuses salutations des participants pour les NON au TCE reconnus fondateurs pour une AUTRE Europe et pour la lutte et le retrait du CPE. Nécessité d'élargir le mouvement, de coordonner les luttes au niveau européen, de développer les réseaux contre la guerre, pour les Services Publics, l'éducation, la santé, les migrations, les femmes, contre la précarité et la répression...

L'après-midi MANIF sur 7 Kms dans les rues d'Athènes (la plus importante depuis la dictature des colonels), beau ciel, un peu frisquet et quelques odeurs de gaz lacrymogènes. Rencontre avec le collectif de la marche des femmes « SO, SO, Solidarité avec les femmes du monde entier ».

Le dimanche assemblée des

mouvements sociaux avec un calendrier alter mondialiste bouillonnant

- contre les guerres du 23 au 30 septembre 2006

- Juillet 2006 appel des camarades russes contre le G8 à Saint-Petersbourg

- 2 octobre 2006 journée mondiale pour le droit au logement avec journée décentralisée dans chaque localité

- 7 octobre 2006 journée européenne à l'initiative du réseau migrations pour le droit de résidence...

- 27 octobre 2006 séminaire à Genève sur les Services Publics, poursuivre la lutte contre Bolkestein et l'AGCS, préparer un forum européen thématique co-organisé avec le réseau de l'éducation au printemps 2007

- 25 novembre 2006 Euromarche contre le chômage et la précarité co-organisée avec les syndicats

- Forum Social Mondial à Nairobi du 20 au 25 janvier 2007 avec un plaidoyer poignant du coordonnateur tunisien Taoufik Ben Abdallah qui rappelle que l'Afrique paie le plus lourd tribut à la mondialisation libérale. Ce forum doit être un instrument de transformation sociale et en aucun cas un mouvement de charité.

- Juin 2007 conseil de l'Europe et réunion du G8 en Allemagne à Rostock.

- Via Campesina et la Confédération Paysanne appellent à une journée d'action réunissant les agriculteurs du Nord et du Sud lors de la prochaine réunion de l'OMC à Genève

- Appel d'Eric Toussaint à une journée mondiale de manifestation contre la dette et les Institutions Financières Internationales lors de l'Assemblée Générale du FMI et de la BM à Singapour

- la charte des principes pour une autre Europe a pris du retard (trancher sur la nature du document, définir la méthodologie, distinguer les principes des objectifs, déterminer les priorités, élargir le processus d'élaboration et parvenir à ce que les citoyens se l'approprient). Une réunion est prévue à Paris en fin d'année.

L'assemblée s'est terminée tard dans l'après-midi par un morceau de guitare interprété par les artistes contre la guerre et par une ovation pour les traducteurs de Babels et de Alis.

Francine et Claude

LE CLUB DE PARIS A 50 ANS ?

Le groupe dette d'Attac pays d'Aix lui a fait sa fête

Avec quatre comédiens, au son des crécelles et des tambours, le groupe dette a interpellé le public dans les rues du centre ville et du quartier du Jas de Bouffan à Aix, pour faire connaître ce club de créanciers et dénoncer sa politique rapace. 50 ans : ça suffit !

Le Club de Paris représenté dans des activités complices de corruption et de trafic d'armes aux côtés d'un dictateur africain en grande tenue militaire n'avait pas franchement le beau rôle. Ses fausses aides généreuses aux pays pauvres, montées sur élastiques, rapatriant automatiquement les fonds aux donateurs, montraient symboliquement et de manière loufoque que le transfert des richesses se fait du sud vers le nord malgré tous les discours mensongers.

Vous connaissez le Club de Paris ?

A cette question des militants, la grande majorité du public avouait son ignorance et ce n'est pas un hasard car ce groupe très puissant qui se définit lui-même comme une non-institution, ne tient pas à se faire connaître.

Aussi incroyable que cela paraisse le Club de Paris qui représente 19 états créanciers du nord parmi les plus riches de la planète et qui détient 30% du stock de la dette des pays du tiers monde, n'a pas d'existence légale ni de statuts ! Pourtant il se réunit une fois par mois au ministère de l'Economie et des Finances à Paris à nos frais !

Cette absence de réglementation lui permet d'être d'autant plus facilement à la fois juge et partie, dans son rôle de négociateur de la dette publique bilatérale des pays du sud en difficulté de paiement.

Front uni des pays riches il dicte sa loi aux pays endettés, les contraignant à se présenter devant lui individuellement pour éviter tout « front du refus ».

L'objectif essentiel du Club de Paris est de recouvrer ses fonds selon une logique purement financière sans aucune considération sociale. Seuls les intérêts des pays riches sont pris en compte.

Depuis 50 ans il a rencontré les représentants de 81 pays débiteurs en difficulté de paiement. Parmi les 400 accords entérinés, la plupart sont des rééchelonnements de dette, et non des annulations.

Ses liens avec le FMI étant très étroits « l'allègement » d'une dette n'est possible qu'après la signature par le pays endetté d'un accord avec le FMI qui lui fait perdre toute souveraineté en lui imposant la mise en place d'un plan d'ajustement structurel.

La dette est utilisée pour imposer un modèle politique et les annulations de dettes sont distribuées en fonction des intérêts des états riches. C'est ainsi que le Club de Paris a annulé 80% de la dette de l'Irak sur demande des Etats-Unis, mais exigé des intérêts de retard pour le paiement différé de la dette des pays touchés par le tsunami.

Pour parvenir enfin à l'annulation totale et inconditionnelle de la dette publique extérieure des pays du tiers-monde, le Club de Paris tel qu'il est constitué un obstacle. Au vu de son histoire et de son organisation il paraît incapable de se transformer pour tenir compte de l'intérêt des populations. C'est pourquoi des organisations comme le CADTM (comité pour l'annulation de la dette du tiers monde) et ATTAC demandent sa suppression pure et simple.

Groupe dette

La face obscure de l'affaire Clearstream

L'affaire CLEASTREAM fait la une de l'actualité en France, mais c'est pour nous raconter, jour après jour, le feuilleton du combat que se livrent deux rivaux politiques.

Or l'affaire CLEARSTREAM, c'est avant tout l'affaire publiée par le journaliste-écrivain Denis ROBERT en 2001, avec l'aide d'Ernest BAECKES, ancien responsable informatique de CLEASTREAM. Ils démontraient un système qui, utilisé à des fins peu recommandables, devient, de simple outil de technique bancaire, un outil de transfert de fonds occultes et de blanchiment d'argent sale.

A la base, le système de CLEARSTREAM est simple et clair : il s'agit de faciliter, par un établissement commun, les opérations bancaires internationales ; une banque qui doit effectuer un virement étranger pour le compte d'un de ses clients, passera par CLEARSTREAM, qui transférera ce virement à la banque étrangère concernée.

C'est la technique du système, totalement informatisée, qui attirera ceux qui veulent effectuer des opérations ne laissant pas de trace. Toutes les opérations chez CLEARSTREAM ne sont retracées que sur des listes informatiques, archivées ensuite sur des microfiches ; une fois l'opération « douteuse » effectuée, il suffit de détruire la liste où elle apparaît. Par sécurité complémentaire, les comptes ouverts pour ce type d'opérations sont secrets. Il n'est pas utile de noyauter l'ensemble de l'entreprise CLEARSTREAM (la majorité des transactions est légale et claire), il suffit de corrompre les quelques personnes directement concernées, un gestionnaire des listes informatiques et quelques responsables au niveau de la direction.

Ainsi, les opérations de blanchiment d'argent, les opérations secrètes, trouvaient un moyen de circulation plus sûr que le voyage des valises de billets de banque.

C'est par les rémunérations occultes qu'elle a généré, et qui auraient transité par CLEARSTREAM pour alimenter des comptes secrets à l'étranger, que l'affaire des frégates de Taiwan est apparue en France. Les paradis fiscaux n'abritent pas que les opérations mafieuses, mais aussi les opérations politico-financières.

Suite à la publication de son enquête, Denis ROBERT a fait l'objet de poursuites, dont certaines sont encore en cours. Un nettoyage officiel de la direction de CLEARSTREAM a été fait, des procédures judiciaires ont été ouvertes pour donner un semblant de réaction officielle contre ce système, mais fort opportunément, ces procédures n'ont rien

donné : les fichiers avaient été détruits.

Aujourd'hui encore, la mise à l'arrière-plan de ce système montre que rien n'est envisagé contre lui. Car que s'est-il passé depuis la publication des enquêtes de Denis ROBERT ? RIEN.

Pourtant, en 1996, des magistrats européens (dont Renaud VAN RUYBEMCKE) ont lancé l'appel de Genève : ces magistrats s'inquiètent de ces opérations interbancaires occultes et demandent la mise en place de moyens et de mesures internationales, au nom de la lutte contre le crime organisé ; ils en appellent aux pouvoirs publics, sans aucun résultat.

Néanmoins, en 2002, dans une pitoyable tentative de redonner un semblant de transparence à ce système, l'Union Européenne demande la fin du secret bancaire à ses états membres ; le Luxembourg ayant répondu que ses banques perdraient alors bon nombre de leurs clients, au profit de la Suisse, située au milieu de l'Union mais sans en être membre, et qu'il perdrait ainsi une grande partie de ses ressources, un régime dérogatoire a été proposé aux états membres : une taxation, au taux progressif dans le temps, et à la source, sur les revenus des fonds placés dans les établissements bancaires et financiers, avec rétrocession de 75 % de ce prélèvement aux états d'origine de ces capitaux. Il a été accepté par le Luxembourg, mais aussi par ... la Belgique et l'Autriche, et a été avalisé en 2003.

Et le projet de constitution européenne n'était pas plus prometteur : la création d'un Parquet Européen était prévue mais soumise à la règle de l'unanimité, les pouvoirs de lutte contre les paradis fiscaux et la criminalité financière devaient être confiés exclusivement à la Commission Européenne.

Aujourd'hui CLEARSTREAM continue ses activités interbancaires.

Il n'est toujours pas prévu de soumettre ce type d'établissement au contrôle d'un organisme international indépendant : le système libéral a un besoin vital de ces soupapes, qui abritent ses opérations obscures. C'est pourquoi nous devons continuer à les dénoncer.

Anne-Marie QUETGLAS

Pour en savoir plus : voir sur le site l'article de Jacques VILLAR : http://www.local.attac.org/13/aix/article.php?id_article=743 ou demande d'envoi de cet article par courrier en téléphonant au 06 83 41 89 51.

La loi CESEDA : vers une immigration Kleenex

Depuis longtemps, Nicolas Sarkozy défend l'idée de mettre un terme à l'immigration «subie» au profit d'une immigration «choisie» qu'il faut promouvoir et encourager. La loi CESEDA modifiant le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile met en application ce projet qui considère la personne immigrée uniquement comme une force de travail corvéable et non comme une personne. Pour comprendre à quel point elle bafoue les droits fondamentaux et vise à enfermer l'immigration dans une visée purement utilitariste, il suffit de regarder quelles catégories des personnes sont englobées sous le terme d'immigration subie et quel accueil on prépare aux immigrés «choisis».

En premier lieu, la loi supprime la possibilité de la régularisation des sans-papiers vivants en France depuis au moins 10 ans, les refoulant par-là dans la clandestinité à perpétuité. La loi ne prévoit même pas de les utiliser pour compenser les «difficultés de recrutement» qui justifient ailleurs une reprise de l'immigration de travail. Viennent ensuite ceux que l'on peut englober sous le terme d'immigration de famille. Futur conjoint, parent ou enfant, l'étranger est suspect de fraude à priori et les démarches pour obtenir les cartes de séjour deviennent un réel parcours du combattant : pour obtenir la carte de séjour d'un an, le conjoint étranger doit retourner dans son pays d'origine pour obtenir un visa de long séjour. Par la suite, il n'accède pas à la carte de résident de plein droit, mais le préfet peut la lui attribuer au bout de 3 ans de mariage sous certaines conditions. De même, les délais pour prétendre au droit au regroupement familial se prolongent, les conditions se durcissent.

On peut également considérer comme des immigrés «subis» les demandeurs d'asile ! Non seulement la France prévoit maintenir sa propre liste des pays «sûrs» car la liste européenne risque d'être moins étendue, mais elle crée le statut de Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile. La loi prévoit pour ces centres un contrôle étroit (pas de réfugiés ni de déboutés) et des sanctions lourdes pour les organismes gestionnaires (personnes morales de droit public ou privé, à but lucratif ou non) récalcitrants.

Travailleur, l'immigré «choisi» selon des critères stricts peut obtenir une des cartes de séjour temporaires à mentions diverses (salarié, travailleur saisonnier... mais aussi la mystérieuse «carte compétences et talents») ayant toutes un caractère commun : elles accroissent la dépendance de l'employé et la précarité car la fin de l'emploi rime avec la fin du séjour. Pour les étudiants, il s'agit de faire venir et garder les meilleurs : tout commence par une présélection par le consulat et peut finir, pour ceux qui ont terminé avec succès leurs études, par une autorisation temporaire de séjour de 6 mois suivi d'un titre de séjour si le candidat a trouvé un bon poste – un vrai pillage des cerveaux !

Cette loi n'est pas seulement un appât destiné à un certain électorat dans une période préélectorale. C'est aussi une loi libérale visant à mettre en concurrence les travailleurs en augmentant en peu plus la précarité et la corvéabilité de certains.

Mirka Sevcikova

Relance de la campagne AGCS

Suite à la conférence interministérielle de l'OMC à Hong Kong en décembre 2005, les négociations sur l'ouverture des services dans le cadre de l'AGCS s'accroissent.

Attac France a décidé de relancer la mobilisation contre cet accord qui dépouille les élus locaux de leurs prérogatives.

En France, de nombreuses collectivités territoriales, 809 fin mars 2006, ont pris position contre l'AGCS. Attac propose de leur soumettre un modèle de lettre à adresser au Président de la République, pour qu'elles réaffirment leur déclaration face à l'AGCS. En effet, le commissaire européen qui conduit les négociations pour l'Union Européenne le fait au nom des Etats Membres, donc de la France.

A notre niveau local, 6 collectivités sont concernées :

- 3 se sont déclarées "Zone non AGCS": le Conseil régional PACA (25/06/04), le Conseil général des Bouches du Rhône (06/06/03), la commune de Velaux (15/12/03)
- les 3 autres ne se sont pas déclarées "Zone non AGCS", mais ont adopté des motions demandant un débat national sur l'AGCS. Il s'agit de la Communauté du Pays d'Aix (25/07/03) et du Conseil municipal d'Aix (28/07/03) qui demandent également la consultation des élus locaux, et du Conseil municipal de Ventabren qui s'en remet à la responsabilité des Assemblées nationales.

Voici le texte que le CA d'Attac Pays d'Aix a envoyé à ces 6 collectivités territoriales.

Après avoir rappelé leur motion respective, nous écrivons :
Vous avez ainsi manifesté, publiquement, votre attachement à la démocratie locale et la liberté d'administration des collectivités locales.

A ce jour, en France, plus de 800 collectivités dont 20 régions se sont déclarées hors AGCS. En Europe et dans le monde, de nombreuses villes et régions ont fait de même. Malgré ce vaste mouvement, les négociations portant sur les services à l'OMC s'accroissent considérablement, notamment sous l'impulsion de l'Union

européenne (UE), et ce, dans l'ignorance complète des prises de positions des élus.

En effet, suite à la déclaration de Hong Kong, se sont mis en place des groupes de travail «amis» de la libéralisation de certains secteurs. Ces groupes de travail sont composés d'un petit nombre d'Etats décidés. L'UE est présente dans la plupart de ces groupes "amis". Le 28 février dernier, des demandes (exigences de libéralisation) ont été formulées. Elles concernent la grande distribution, la poste (services express), le déplacement des travailleurs, mais aussi l'énergie, l'environnement (sauf la distribution d'eau à usage humain), la construction, l'informatique, les télécommunications, l'architecture, l'ingénierie, les finances, le transport maritime, les services juridiques, et l'implantation des entreprises étrangères extra-européennes.

L'UE participe activement à la formulation de ces demandes de niveau élevé. Or, et c'est le jeu des négociations, les Etats qui formulent des demandes dans certains secteurs sont prêts à proposer des offres identiques dans d'autres secteurs.

Même si l'UE déclare officiellement qu'elle ne formule aucune demande en matière d'éducation, de santé et de service public, elle est ciblée par les demandes formulées au titre du mode 4 (relatif au déplacement des travailleurs dans le cadre d'une fourniture de service transfrontière), demande d'ouverture concernant les travailleurs indépendants et les contractuels exerçant les métiers médicaux, paramédicaux, dentaires et vétérinaires. Les ouvertures programmées dans les secteurs de la grande distribution et du détachement des travailleurs étrangers (mode 4) sont particulièrement explosives. Les premières auront des conséquences désastreuses sur la structuration des territoires par la destruction du commerce de proximité. Et les deux auront des conséquences sociales considérables. Le mode 4 est un moyen redoutable de baisser le coût du travail (les salaires, les conditions de travail) en mettant les salariés d'un même secteur en concurrence avec ceux du monde entier. Il rappelle le principe du pays d'origine que la Commission européenne voulait mettre en place à travers le projet de directive dite Bolkestein.

L'OMC ambitionne de conclure les négociations en cours d'ici fin 2006, sinon d'ici le milieu de l'année 2007. C'est pourquoi, il est urgent de réaffirmer le message politique contenu dans votre motion relative à l'AGCS.

En lien avec les collectivités qui sont dans ce mouvement, nous vous proposons de participer à la campagne 1000 lettres de collectivités locales sur le bureau du Président de la République. Vous trouverez ci-joint une lettre type. Nous vous prions d'envoyer copie de votre lettre au Comité de pilotage de la «Convention internationale des collectivités locales pour la promotion des services publics face à l'AGCS», composé d'élus qui s'engagent d'ores et déjà à tout faire pour répercuter vos exigences de démocratie.

Enfin, nous vous invitons à participer à Genève, les 28 et 29 octobre prochains, à cette Convention.

L'appel pour la Convention de Genève, le formulaire d'inscription et la résolution de Liège se trouvent sur le site www.agcs-gats.org

Veillez agréer, etc.

Nous y avons joint un modèle de lettre que nos collectivités locales peuvent adresser au Président de la République pour réaffirmer leur déclaration sur l'AGCS.

Nous suggérons à ceux qui le désirent d'appuyer la démarche du CA d'Attac Pays d'Aix en écrivant à ces collectivités pour leur demander de "donner suite à la démarche du comité d'Attac d'Aix qui leur propose d'écrire au Président de la République pour réaffirmer leur position face à l'AGCS".

M & J Fourny, J Villar

Adresses des collectivités locales :

Monsieur le Président du Conseil Régional de Provence Alpes Côte d'Azur
13481 Marseille Cedex 20

Monsieur le Président du Conseil Général des Bouches du Rhône
13256 Marseille Cedex 20

Madame la Présidente du Conseil de la Communauté du Pays d'Aix
13611 Aix en Provence Cedex 1

Madame le Maire d'Aix en Provence
13616 Aix en Provence Cedex 1

Monsieur le Maire de
13880 Velaux

Monsieur le Maire de
13122 Ventabren